

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

ENQUÊTE PUBLIQUE PRÉALABLE À UNE DECLARATION D'INTERET GENERAL PORTANT MISE EN OEUVRE DES PLANS DE GESTION DE LA RIPISYLVE, DE RESTAURATION MORPHOLOGIQUE ET DES ZONES HUMIDES A LA DEMANDE DE LA ROANNAISE DE L'EAU

Communes concernées

- Pour Roannais Agglomération : Ambierle, Arcon, Changy, Lentigny, Les Noés, Mably, Noailly, Pouilly-Les-Nonains, Ouches, Renaison, Roanne, Riorges, Saint-Alban-Les-Eaux, Saint-André-D'Apchon, Saint-Bonnet-Des-Quarts, Saint-Germain-Lespinasse, Saint-Forgeux-Lespinasse, Saint-Haon-Le-Vieux, Saint-Haon-Le-Chatel, Saint-Leger-Sur-Roanne, Saint-Romain-La-Motte, Saint-Rirand, Villemontais, Villerest, le Crozet, Sail-Les-Bains, Saint-Martin-D'Estreaux, Vivans, Urbise, La-Pacaudière, Saint-Jean-Saint-Maurice-sur-Loire

- Pour Charlieu Belmont Communauté : Briennon, Bénisson-Dieu

Il sera procédé à une enquête publique dans les formes prescrites par le code de l'environnement, pour la demande ci-dessus sollicitée par la Roannaise de l'eau, sur le territoire des communes pré-citées.

Cette enquête publique aura lieu du **10 au 27 juin 2022 inclus**, soit une durée de 18 jours consécutifs.

Le siège de l'enquête publique est fixé à la mairie de Roanne. Les dossiers des demandes sollicitées et les pièces qui les accompagnent ainsi que les registres d'enquête à feuillets non mobiles, paraphés par le commissaire enquêteur seront déposés en mairie de La Pacaudière, Renaison et Roanne pendant toute la durée de l'enquête publique définie à l'article 1^{er} du présent arrêté.

Le dossier d'enquête publique, version numérique, sera consultable sur le site internet suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/3069>

Toutes les informations relatives à ce dossier pourront être obtenues auprès de Madame Carole BERLAND, à La Roannaise de l'eau, syndicat du cycle de l'eau, Responsable GEMAPI – Aménagement, 63 rue Jean Jaurès, CS 30215, 42313 ROANNE CEDEX Tél : 04 77 68 68 89.

En outre, toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication de tout ou partie du dossier d'enquête auprès de la préfecture de la Loire dès la publication du présent avis.

Monsieur Alain BURONFOSSE, directeur commercial en retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le président du tribunal administratif de Lyon.

Le public pourra formuler ses observations selon les possibilités suivantes :

- dans les registres version papier ouverts en mairies de Roanne, Renaison et La Pacaudière aux jours et horaires d'ouverture au public ;
- par courrier adressé au commissaire enquêteur, au siège de l'enquête à la mairie de Roanne (42) avec la mention "à l'attention du commissaire enquêteur" et la précision de l'objet de l'enquête ;
- par voie électronique, sur le site internet à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/3069>
- par mail, en précisant le nom du commissaire enquêteur et l'objet de l'enquête publique, à l'adresse suivant : enquete-publique-3069@registre-dematerialise.fr ;
- lors des permanences tenues par le commissaire enquêteur définies ci-dessous :
 - Vendredi 10 juin 2022 de 9h à 12h en mairie de Roanne**
 - Samedi 11 juin 2022 de 9h à 12h dans le bureau des adjoints de la mairie de La Pacaudière**
 - Mercredi 15 juin 2022 de 13h30 à 17h00 en mairie de Renaison**
 - Lundi 27 juin 2022 de 13h30 à 16h en mairie de Roanne**

Pour être recevables, toutes les observations devront être exprimées avant la clôture de l'enquête publique, soit **avant le 27 juin 2022 à 16H**. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables sur le site internet de la préfecture de la Loire. Ils seront également tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, dans les mairies pré-citées ou en préfecture.